

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-95

Attribution du marché 24-101 Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement rue de la Bernerie à Pornic

Lot 1 : Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement – Rue de la Bernerie à
Pornic

Lot 2 : Essais préalables à la réception des réseaux d'assainissement

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif à des Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement rue de la Bernerie à Pornic,

QUE le présent marché de travaux est inférieur à 5 538 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis dans la presse (OUEST France) le 30/01/2024,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et :

Lot 1 : le groupement d'entreprises désignées ci-dessous :

- Mandataire : LTP ENVIRONNEMENT (44680 SAINT-HILAIRE DE CHALEONS)
- Cotraitant : S.AR.C., Société ARmoricaine de Canalisations S.A.S. (35653 LE RHEU)

Lot 2 : l'entreprise désignée ci-dessous :

- SARL HYDROSERVICES DE L'OUEST (56450 THEIX NOYALO)

ARTICLE 2 : Le marché est d'un montant de 1 066 871,50 € HT soit 1 280 245,80 € TTC (sur la base du Détail Quantitatif Estimatif), décomposé suivant :

Lot 1 : 1 040 520,50 € HT soit 1 248 624,60 € TTC.

Lot 2 : 26 351,00 € HT soit 31 621,20 € TTC.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 25 mars 2024

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240325-3-AU

Acte mis en ligne le 9-04-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Préfet : 25-03-2024

Publication le : 25-03-2024

**Pour le Président,
Jean-Michel BRARD**

**Par déléation,
Le vice-président
Gérard ALLAIN**



2/2